

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 335

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Arnaud Bonnet, M. Corbière, M. Gustave, M. Raux, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

TITRE

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Rédiger ainsi le titre :

« visant à affaiblir le pluralisme dans l'audiovisuel public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe écologiste et social s'oppose à la création d'une holding exécutive regroupant les différentes sociétés de l'audiovisuel public. Cette réforme de gouvernance risque d'amoinrir la richesse et la diversité des médias publics, qui font leur force et contribuent à l'exception culturelle française, dans un espace médiatique mondial gangrené par la désinformation croissante. L'audiovisuel public est pourtant un garant indispensable du pluralisme, essentiel à la vitalité du débat démocratique, et du respect de la liberté d'expression, à l'heure où l'extrême droite rachète des médias pour mener son offensive idéologique.